

**Délibération N°9****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE » ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES****L'an deux mil vingt cinq****Le Vingt-Sept Mai à 17 heures**

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE" et de la Conférence des Maires légalement convoqué en date du 21 Mai 2025 s'est réuni, à LE BREUIL (03120), à la Salle Polyvalente, sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président,**

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. Jean-Claude POTHIER
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

La Communauté de Communes du Pays de Lapalisse est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables.

Dans le cadre de cette démarche, la collectivité souhaite équiper le parking des écoles de Lapalisse d'ombrières photovoltaïques afin de produire une électricité bas carbone.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2024 et, suite aux conclusions favorables de cette dernière, un maître d'œuvre, SOLIGRAPHE, a été retenu en mai 2025.

Un budget annexe SPIC OMBRIERES du PAYS de LAPALISSE a été créé par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 10 avril 2025.

Monsieur le Président présente les différentes propositions qui ont été faites par SOLIGRAPHE.

Lors des études de faisabilité 3 options ont été envisagées ; en phase d'avant-projet c'est la possibilité de réaliser un projet de 497 kWc (variante de l'option 2 avec orientation des panneaux Est-Ouest) qui a été retenue ; elle pourra faire l'objet d'un raccordement à proximité immédiate du site.

L'électricité produite pourra être valorisée en autoconsommation collective, c'est-à-dire qu'elle sera consommée en circuits courts par des consommateurs situés dans un rayon proche autour de la centrale photovoltaïque (entre 2 et 20 km). Les études de faisabilité ont montré que 100% de l'électricité pouvait être consommée par les bâtiments communaux et intercommunaux, la régie des eaux, l'EHPAD et l'entreprise TVE.

Monsieur le Président explique que, pour bénéficier du tarif de revente de 95 €/MWh à EDF Option d'Achat, une décision doit être prise avant le 15 juin 2025.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

<b>EN EXERCICE :</b>	<b>15</b>
<b>PRESENTS :</b>	<b>15</b>
<b>VOTANTS :</b>	<b>15</b>

**OBJET :**

**OMBRIERES  
PHOTOVOLTAIQUES SUR LE  
PARKING DES ECOLES A  
LAPALISSE – VALIDATION DU  
PROJET**

Aussi, compte tenu que le conseil communautaire a délibéré favorablement pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques sur le parking des écoles de LAPALISSE, Monsieur le Président sollicite l'avis du BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans le cadre de ses délégations, afin de définir l'orientation à donner à ce projet.

**Ainsi, le Bureau communautaire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par la Communauté de Communes,

**Vu** le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 7 mai 2025 avec le bureau d'études et de maîtrise d'œuvre Soligraphie,

**Vu** la délibération du 17 juillet 2020 accordant au Bureau communautaire la délégation de préparation des objectifs et de la définition de la programmation pluri-annuelle des investissements,

**Vu** la délibération du 17 juillet 2020 accordant au Bureau communautaire la délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui sont passés selon une procédure formalisée,

**Vu** que le budget annexe de Service Public Industriel et Commercial a été créé par délibération du Conseil Communautaire le 10 avril 2025,

**Considérant** la nécessité de développer la production locale d'énergie renouvelable afin de répondre aux enjeux climatiques et de réduire la dépendance aux énergies fossiles ;

**Considérant** les études de faisabilité et d'avant-projet pour la création d'ombrières photovoltaïques d'une puissance de 497 kWc sur le parking des écoles de Lapalisse situé rue du 3<sup>ème</sup> millénaire ;

**Considérant** la possibilité de valoriser l'électricité produite via le mécanisme de l'autoconsommation collective ;

Le Bureau, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la construction des ombrières photovoltaïques** sur le parking des écoles situé rue du 3<sup>ème</sup> millénaire à Lapalisse ;
- **approuve le choix de l'option N°2, orientation Est et Ouest, en ajoutant une rangée d'ombrières aux extrémités est et ouest.**

La puissance installée sera de 497 kWc, avec une surface de parking couverte de 2 240 m<sup>2</sup> la **production annuelle est estimée à 558 Mwh/an.**

**Le coût du projet est estimé à 645 000 €HT**

- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment :**
  - o le dépôt du dossier de déclaration préalable ;
  - o le dépôt du dossier de demande de raccordement ;
  - o la recherche de subventions ;
  - o la consultation des entreprises dans le respect du Code de la commande publique.
- **autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

Fait et délibéré à Le Breuil les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le : 30 MAI 2025

Publié ou Notifié  
le : 28 MAI 2025

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"